

-:RP/-

Bukavu

10 avril 1956.-

DU KIVU

1900/FIN.I.C.-

SERVICE DES FINANCES.

N° 1902/FIN.I.C.-

9/5/56 / Fins 2  
1758 / H. 1.005

COPIE pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à RUHENGERI (Ruanda), en attirant son attention sur le fait qu'il s'agit d'une Succession dont question dans rapport Controfin. J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe à la présente une copie de la lettre n°341/6660 du 23 septembre 1955 de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Ruanda-Urundi.-

Bukavu, le 10 avril 1956.-  
L'ORDONNATEUR-TRESORIER,  
PELICAEN, M.-

Rapport Controfin.  
RUHENGERI  
Succession BUKOKEYE

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Ruanda-Urundi  
à

U S U M B U R A.-

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Suite à votre lettre n°341/6660 du 23 septembre 1955, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comptable de Punia-Poste Détaché a pris en recettes la somme de 562, francs au lieu de 418,-francs au profit de la Succession BUKOKEYE, dont question dans votre lettre susmentionnée.-

En application du nouveau commentaire 58/3 du R.G.C.P. la somme de 562,-frs. sera ordonnancée sans plus tarder au profit de Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à Ruhengeri.-

L'ORDONNATEUR-TRESORIER,  
PELICAEN, M.-

Usumbura, le 25 septembre 1955.-

OBJET :

Rapport Ruhengeri

no 341/5660/

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
de la Province du Kivu  
BUKAVU.-

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

J'ai l'honneur de vous communiquer un extrait du rapport de contrôleur des Finances C/ la Cité de Ruhengeri Territoire, en vous priant d'y donner suite.

Successions Indigènes

"Une succession a été ouverte sans être inscrite au registre, le montant de l'avoir n'étant pas encore réceptionné par le Comptable.

Il s'agit de la succession ouverte pour "compte de BUKOKEYE fils de Nshabuyege et de Sekayowenge, chefferie " Kalima, village Kiriba- Territoire de Ruhengeri- décédé à Kamalio " le 15.5.1955 au service de la Copelmin à Kima.

Suivant lettre de cette Société, références " Secteur Kima n°74/ROI/14/55 - Succession T.n, n°9310 du 1.6.1955 " adressée au Chef de Territoire à Punia dont copie a été adressée à " l'A.T. Ruhengeri, une somme de 418,-frs ainsi que divers objets per- " sonnels suivant inventaire, ont été envoyés au Chef de Territoire " de Punia.

Il ne semble pas qu'une suite a été réservée à cette affaire par le Territoire de Punia.

En application du nouveau commentaire 58/3 " du R.G.C.F. il appartient à l'Ordonnateur-Trésorier de Bukavu d'assurer l'ordonnancement de la somme de 418,-frs au profit du Chef de " Territoire à Ruhengeri".

L'ORDONNATEUR-TRÉSORIER,  
Se/ R. DELESTRAIT.-

Pour copie certifiée conforme,  
Bukavu, le 28 septembre 1955.-  
Le Réacteur des Finances,-  
Se/ KOMIS, R.-

*Comme une entière convenue,  
Bukavu, le 28 septembre 1955  
Le Réacteur des Finances*

*RECEUILLI*

Mille neuf cent cinquante trois , le trentième jour du mois de septembre , Nous DEVINCK.H. Administrateur Territorial Assistant avons en ce même jour , suite à l'avis au Public en date du 28.9.1953 procédé à la vente publique des effets et biens constituant la succession du nommé . — — — — —

fils de NSMABUWENGE et de SEKATOWENGE  
précédemment résidant à KAMABEA en tant que travailleur, décédé à KAMABEA  
le 13 mai 1953, suivant lettre n° 311/NOI/14/53 du 1-6-52  
de Monsieur le Chef du service M.O.I. CORBETT KIMA

La succession était composé des choses et effets repris ci-dessous qui vendues aux enchères ont rapportées les sommes inscrites en le sur regard.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq cent soixante deux francs  
En foi quoi au même dates que dessus il a été établi le présent procès-verbal  
en exemplaires.

5

lage :KIRIBA (Rwasibe)  
fferie :Karima  
riteire :Ruhengeri

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT  
H. DEVINCK.

~~Compagnie Belge d'Entreprises Minières~~

~~COBELMIN~~

Secteur KIMA.  
N°7III/MDI/14/53.

Mod. 325 Cob.

KIMA Le I JUIN 1953.

R.C. Bakavu N°289.

Monsieur le Chef du Territoire  
de et à

PUNIA.

Monsieur le Chef de Territoire,

Objet: succession du T.R. N° 9310.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir la succession du travailleur Cobelmin:

Nom: BUKOKEYE.

Prénoms: -

N° matricule: 9310.

Père: Nshabanyegi

Mère: Sekajewenge

Chefferie: Karima

Village: Kiriba(Rwasibe)

Territoire: Ruhengeri.

N° de recensement Etat: -

décédé à au dispensaire de Kambove, le 13 mai 1953.

et se composant de

1° la somme de 218,- frs  
représentant le salaire et les primes auxquels avait droit le défunt à la date de son décès, et inscrite au livret de travail ci-joint;

2° la somme de 250,- frs.  
octroyée à titre d'indemnité aux héritiers par la Compagnie;

3° un livret d'identité; perdu

4° Un livrets de travail;

5° les biens laissés par le défunt et dont inventaire ci-joint;  
Ces biens ont été confiés à la garde de la nommée tous sont envoyés.  
veuve du défunt.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Territoire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Directeur du Service  
LE SERVICE DE LA G.O.I.

M.M.J. GENDARME.

cc : A.T. Ruhengeri  
: Caisse / OT  
: Index / OT.

COBELMIN SECTEUR KIMA  
SERVICE MOI/UBANA

Inventaire des objets du défunt  
BOKOKEYE N°9310.

1 couverture  
1 cuiller  
2 bouteilles  
4 casseroles  
1 seau  
1 cadenas  
1 malle en bois  
//  
/

Ubana, le I Juin 1953.-  
LE SERVICE DE LA M.O.I.

8

✓



✓

✓

G. Ruhengeri

